

OBJET : REMPLACEMENT DU BULLETIN GAFOR PAR DES CARTES DE VISIBILITE ET DE PLAFOND NUAGEUX

1 OBJET

L'objet de la présente circulaire est d'informer les usagers aéronautiques de l'évolution de la production du bulletin GAFOR destiné à l'aviation générale et de son remplacement par des cartes automatisées de visibilité et de plafond nuageux à compter de la première quinzaine du mois de novembre 2019.

2 CONTEXTE

Le GAFOR (General Aviation FORecast) est un bulletin de prévision pour l'aviation générale, élaboré en métropole pour 94 zones climatologiquement homogènes et disponible sur Aéroweb. Il décrit, pour une zone donnée, les conditions dominantes prévues de visibilité et de plafond nuageux sur les périodes de validité décrites dans les messages. Il est produit, pour des échéances de 6 heures, 3 fois en journée en hiver et 4 fois du 1^{er} mai au 31 août.

Ce bulletin est très peu consulté par les usagers .

Par ailleurs, grâce aux évolutions de la prévision numérique, Météo-France est désormais en mesure de produire des cartes automatisées de visibilité et de hauteur de plafond nuageux, sur la base de valeurs calculées à partir des champs à haute résolution issus du modèle de prévision AROME. Ces cartes ergonomiques et zoomables disposent d'une résolution spatiale et temporelle améliorée par rapport au GAFOR actuel.

Aussi, à compter de l'automne 2019, dans le but d'améliorer le service rendu à l'aviation générale, la production du bulletin GAFOR sera remplacée par la mise à disposition de cartes de visibilité et de plafond nuageux issues du modèle de prévision numérique AROME. Ces cartes disponibles sur Aéroweb seront mises à jour 24 heures sur 24 et seront produites pour une échéance de prévision de 30h maximum.

3 ZONES CONCERNÉES

France métropolitaine.